

Contrat Navigation de Plaisance Matmut : toujours plus complet ! A la veille de la période estivale, focus sur les garanties du contrat récemment enrichies.

Des nouveautés pour de vrais plus aux sociétaires

Une indemnisation au prix d'achat pour les bateaux de moins de 3 ans

Comme tous les contrats du *Groupe Matmut*, le nouveau contrat Navigation de Plaisance donne priorité à la sécurité du patrimoine de ses sociétaires avec notamment l'indemnisation au prix d'achat (neuf ou occasion). Applicable en cas de vol et de perte totale de toutes les embarcations de moins de 3 ans, mais aussi des moteurs, espars, accastillage et gréements dormants de moins de 3 ans, il est extrêmement protecteur.

Des champs d'intervention élargis

Vandalisme, vol avec violence... Tout est prévu ! Désormais, en plus du ski nautique, tous les sports de glisse (bouée tractée...) sont couverts. L'annexe de servitude (jusqu'à 6 CV), les instruments et vêtements de navigation (bottes, ciré...) sont assurés sans supplément, tout comme l'était déjà le matériel de sécurité réglementaire (radeau de sauvetage, bouée...). Enfin, en cas de mise en vente, l'ancien bateau bénéficie gratuitement, jusqu'à 30 jours, du maintien des garanties, sous réserve que l'assurance du nouveau soit également confiée au *Groupe Matmut*.

Une garantie Protection Juridique étendue

A l'instar des autres contrats d'assurance du *Groupe Matmut*, le contrat Navigation de Plaisance inclut désormais une protection juridique complète. Elle s'exerce en cas d'accident, mais aussi en cas de litige relatif au bien assuré lors de l'achat, la location, la vente, le transport, l'hivernage...

Un contrat complet, répondant aux attentes des sociétaires

Les pilotes et passagers du bateau sont protégés par une garantie Individuelle Marine complète : remboursement des frais de recherche et de sauvetage, des frais médicaux, indemnisation en cas de blessures, versement d'un capital décès allant jusqu'à 21 000 euros par personne.

Les objets et effets transportés sont également couverts, de même que la responsabilité civile de l'assuré et de ses éventuels passagers.

L'embarcation est en outre garantie quel que soit le lieu où elle se trouve : au port, pendant la navigation, l'hivernage ou encore lors du transport.

Nos sociétaires bénéficient aussi d'une assistance monde entier, 24h/24 et 7j/7 pour les personnes – avec par exemple le rapatriement ou l'avance des frais médicaux à l'étranger – comme pour le bateau, avec le dépannage, le remorquage ou l'envoi de pièces détachées.

Enfin, la sécurité est là quels que soient le pays et le plan d'eau (océan, mer, rivière, fleuve ou lac).

A propos de ce contrat enrichi, Daniel Havis, PDG de la *Matmut*, a déclaré : « *C'est un contrat fidèle à la philosophie Matmut : complet, protégeant bien, à un bon rapport qualité/prix. Nos assurés peuvent naviguer l'esprit tranquille !* »

A PROPOS DU GROUPE MATMUT

Avec près de 2,9 millions de sociétaires et plus de 6,2 millions de contrats d'assurance gérés, le *Groupe Matmut* est aujourd'hui un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Il offre à tous -particuliers, professionnels, entreprises- une gamme complète de produits d'assurance des personnes et des biens (auto, moto, bateau, habitation, responsabilités, protection de la famille, santé, protection juridique et assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, consommation, immobilier ; livrets d'épargne, assurance vie...). Le *Groupe* a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros en 2009.

Toutes les informations sur le *Groupe Matmut* : www.matmut.fr